Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1979)

Heft: 521

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand N° 521 8 novembre 1979 Seizième année

Rédacteur responsable : Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro: Rudolf Berner Jean-Pierre Bossy François Brutsch Jean-Daniel Delley Yvette Jaggi

521

Quelques-uns face au colosse

La Migros, qui se fait appeler "communauté", regroupe une septantaine d'entreprises, - sans compter la banque M ni la compagnie d'assurances Secura, qui ne figurent pas au bilan consolidé. Sur ce total, 18 sociétés sont constituées en la forme de coopératives, soit: la Fédération des coopératives Migros, qui fait office de centrale de gestion et d'achat pour tout le groupe, les douze sociétés régionales, qui s'occupent principalement de la vente au détail, et cinq entreprises diverses, dont les plus importantes sont les coopératives Hotelplan (organisation de voyages) et Migrol (produits pétroliers, stations-service). Au total, les sociétés coopératives réalisent la majeure partie des ventes consolidées du groupe, qui ont atteint les 7,5 milliards de francs en 1978.

Si on ajoute à cela les quelque 5 milliards de la Coop, on voit que, dans la distribution des produits de consommation et les services courants tout au moins, l'alternative coopérative fait le poids face au secteur privé capitaliste (grands magasins, maisons à succursales, etc.).

Il reste évidemment à savoir si, dans notre pays et à l'heure actuelle, Migros et Coop peuvent encore passer pour des alternatives authentiques, — à supposer qu'elles aient jamais mérité cette qualification.

Sur ce dernier point, certains doutes sont permis. On se souvient que la Migros, fondée en société anonyme en 1925, a été transformée en coopérative en 1941 par la volonté de son actionnaire majoritaire, l'imaginatif Gottlieb Duttweiler. Le geste ne manquait pas d'allure, même si à l'époque les coopératives étaient seules autorisées à se développer alors qu'une législation de cadenais interdisait aux maisons

succursalistes d'ouvrir de nouveaux magasins! Indépendamment des motivations de "Dutti" en 1941, il vaut la peine aujourd'hui, à l'heure où l'idée coopérative connaît une nouvelle faveur aux Etats-Unis notamment, de mettre l'alternative Migros, et singulièrement le fonctionnement de la démocratie formelle qu'elle propose, à l'épreuve des faits.

Prendre les textes à la lettre et ceux qui les appliquent à leur propre jeu, tel est l'objectif d'un mouvement dénommé "Printemps Migros"; printemps dans le sens du renouveau en général, et aussi par référence à la saison des élections destinées à renouveler l'an prochain les autorités des coopératives (FCM et sociétés régionales).

L'idée n'est pas neuve, mais semble avoir cette fois quelque chance d'aboutir, surtout grâce au débat général qui s'est instauré sur le gigantisme de la Migros. Au lieu des traditionnelles élections tacites, avec délégués figurant sur une liste unique établie avec l'assentiment — pour ne pas dire sous l'égide — de la direction exécutive concernée, on devrait voir le printemps prochain, dans certaines régions tout au moins, des listes d'"opposition" sur lesquelles figureraient des coopérateurs venus d'horizons différents.

Le "groupe d'initiative" qui jusqu'ici a tenté de faire démarrer l'affaire veut saisir l'occasion des élections Migros de 1980 pour s'exprimer dans la puissante presse coopérative de Zurich (tirage des trois hebdomadaires destinés au grand public: plus d'1,1 million d'exemplaires, dont 244.000 pour le "Construire" romand). Mais Toni Holenweger, Urs Haymoz et leurs amis veulent aussi voir au-delà de cet objectif précis et rejoindre, par un discours qui serait tenu à l'intérieur de la troisième plus grande entreprise de Suisse, l'action de groupes extérieurs tels qu'associations de consommateurs, organisations écologiques et mouvements en faveur du Tiers-Monde.

SUITE ET FIN AU VERSO